



Avril 2009

Année 2009 Numéro 20

Magazine d'information et de liaison édité par :

## L'Association Protectrice du Saumon Loire Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de Publication Jean-Louis LECHÉLON - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme  
Siège Social : 30, Rue Voltaire 63800 COURNON D'AUVERGNE © APS 2002 - Droits réservés

### Éditorial

**Une nouvelle saison de pêche vient de commencer pour la plupart d'entre vous. Truites ou saumons suivant les régions, et pour certains, plus chanceux, les deux ! La fin d'un hiver long et rigoureux marque le retour des chevaliers de la gaulle le long des rivières en même temps que le réveil timide d'une nature endormie depuis de longs mois. Pour les amateurs de truite, la température de l'eau n'a pas, aux dires des pêcheurs, favorisé de beaux paniers.**

**Fraîche, l'eau de l'Allier l'est, assurément, aussi. Conséquence de la fonte des fortes chutes de neige de l'hiver dernier, l'Allier et ses affluents affichent une température relativement basse pour la saison et qui risque de le rester encore quelques temps, sauf réchauffement soudain et important. Le débit relativement fort de la rivière facilite grandement la dévalaison des smolts comme le souligne les premiers résultats du piège à smolts installé à proximité du Conservatoire National du Saumon Sauvage. Ce piège à tambour rotatif apporte des enseignements encourageants ce début de saison en ce qui concerne la période de dévalaison et l'activité des smolts. En effet, dès le premier jour de son installation, c'est une cinquantaine de saumoneaux qui s'étaient trouvés pris au piège à l'amorce de leur descente vers l'océan.**

**A Vichy, la migration tarde à se débloquer, avec seulement six poissons à la mi-mars. Cela ne fait que confirmer le problème des obstacles placés sur la route du saumon, qui, même parfaitement aménagés, ralentissent la progression des migrateurs lorsque la température de l'eau est basse ! Il faut aussi constater, que suivant les années, quelques rivières du Québec, d'Écosse ou Norvège accusent un certain retard dans leur flux migratoire. Phénomène épisodique ou généralisation immuable ? Il semblerait qu'il y ait actuellement des problèmes de débit en rive droite au niveau de la passe à poissons de Vichy, ce qui expliquerait le nombre cinq fois plus élevé de passages, en rive gauche. Espérons que ce problème sera résolu rapidement. Toutes ces difficultés de franchissement m'amènent tout naturellement à reparler du barrage de Poutès pour lequel la décision d'effacement ou de maintien n'a toujours pas été prise mais qui a mobilisé les élus locaux lors d'une manifestation au Puy en Velay. Avaient-ils eu vent d'une information remettant en cause l'avenir de l'ouvrage ? Toujours est-il que certains propos complètement erronés et faussement démagogiques m'ont amené à apporter certaines corrections que vous pourrez lire dans les pages suivantes. Libre circulation et qualité de l'eau sont les deux rouages essentiels d'une grande rivière à saumons ! Bonne saison de pêche à tous.**

*Le Président, Jean-Paul Soubastien*

**Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne**

## Haut-Allier : Problèmes et Perspectives

Dans ce numéro :

Poutès et Naussac sont deux barrages qui modifient les potentialités de la ressource salmonidés dans le Haut Allier. Concernant POUTES, l'impact est malheureusement trop connu.

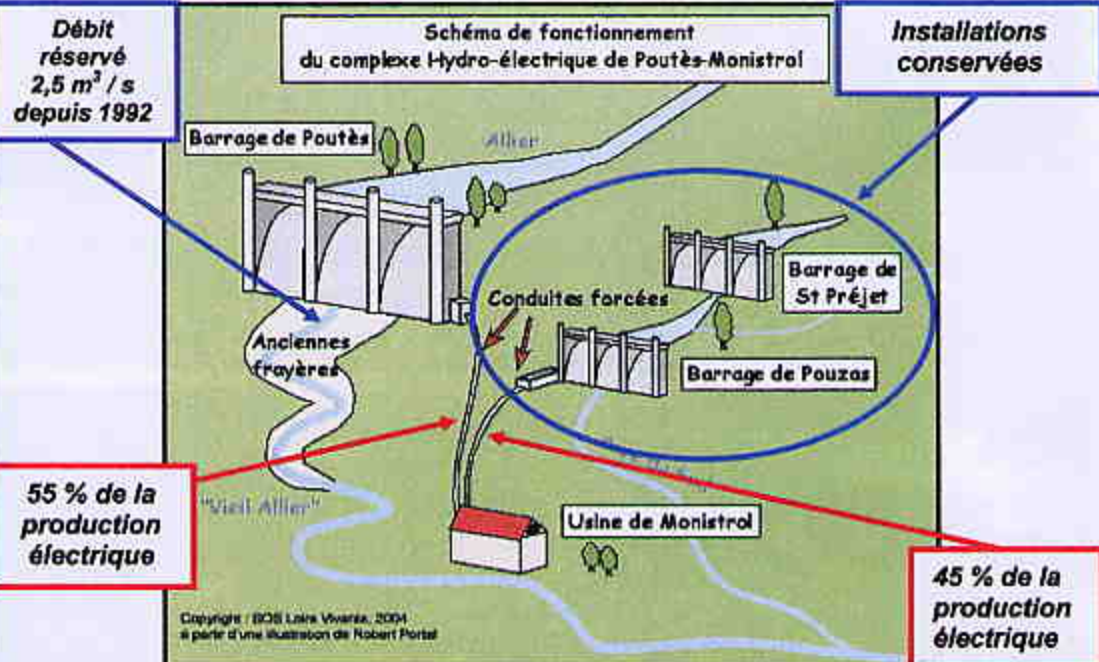
Haut-Allier : Problèmes et Perspectives

Dérèglement de Smolts dans l'Allier le 3 mars 2009

Situation du Saumon sur l'axe Loire-Allier

Poutès... Réactions et Rectifications !!!

Chargement des incubateurs



### 1/ POUTES

L'heure de la décision du sort de POUTES approche. Les élus de la Haute Loire font pression pour le renouvellement de la concession accordée. Ils sont et restent dans une logique digne des trente glorieuses.

Mis à part l'argumentaire, certes important localement, des retombées économiques (taxe professionnelle encaissée par les communes du Pays de Saugues), silence est passé sur le fait que POUTES contribue à 55 % de la puissance électrique produite par l'usine de Monistrol, les 45 % restants étant produits par la branche de l'Ance du Sud.

**Rappelons et apportons quelques éléments pertinents**

#### 1-1 Juridique

Quelle est la validité de la concession accordée à ce barrage ? Le complexe de POUTES Monistrol fut construit en 1942 irrégulièrement, c'est-à-dire sans avoir eu d'autorisation légale, malgré plusieurs tentatives. D'autre part le barrage fut rehaussé, sans que l'échelle à poissons le soit.

#### 1-2 Problème de la montaison

Des travaux ont été réalisés et ont permis depuis 1986 aux saumons d'accéder (difficilement) aux frayères en amont d'Alleyras.

#### 1-3 Problème de la dévalaison

Il reste un problème d'ordre un, non résolu, passé aussi sous silence par les responsables des collectivités de la Haute Loire : dévalaison

des jeunes saumons, appelés smolts, originaires de l'amont d'Alleyras, qui effectuent la migration jusqu'au Groenland ou aux Iles Féroé.

Une étude d'un groupement de scientifiques (GRISAM) a prouvé que 52 % des smolts originaires de l'amont de POUTES passant sous le pont d'Alleyras ne franchiront jamais le barrage. La retenue en amont du barrage, d'une longueur de 3,5 km, favorise :

- la désorientation des poissons ;
- la prédation par des oiseaux tels que les cormorans ou par des poissons tels que brochets et perches ;
- un retard significatif dans la dévalaison, ce retard peut être, également, la source de mortalité différée.

### 2/ NAUSSAC

Il n'est pas question de remettre en cause sa viabilité. Certains aspects et conséquences dus à sa gestion et à l'évolution des connaissances scientifiques devraient être abordés, discutés et les aspects négatifs doivent trouver solution.

Fin 2008 la retenue du barrage était remplie à 98 % (année 2008 très arrosée). La tentation d'exploiter la chute à des fins de production électrique est importante, bien que nous comprenions qu'en cas de nécessité, (comme ce fut le cas en Janvier 2009), cette ressource soit exploitée exceptionnellement. D'autre part, les marnages (ou éclusées), devraient être lissés par paliers et espacés dans le temps.

Les décideurs venus aux nombreuses assemblées générales de notre Association dans les années 1970 et début 80 certifieraient qu'il n'y aurait jamais de production d'électricité en provenance de ce barrage, or il n'en rien.

Ici, nous touchons le noyau dur du raisonnement de nos décideurs : les promesses n'enga-

gent que ceux qui les croient. Dans une société responsable, cette démarche intellectuelle n'a pas de place.

D'autre part, stocker 190 millions de mètres cubes d'eau dans un barrage pour relâcher par la suite, en altère la qualité.

Des études montrent qu'une eau doit être en mouvement pour avoir des propriétés optimales. Cette eau relâchée devrait être acheminée, naturellement vers des escargots afin qu'elle retrouve des propriétés optimum. Des travaux de scientifiques tels que ceux de Viktor Schauberg le démontrent.

### 3/ QUEL LIEN ENTRE NAUSSAC et POUTES ?

#### 3-1 L'environnement :

Il s'agit de défendre, à travers un poisson exceptionnel, le saumon, tout un patrimoine halieutique. De nombreuses rivières françaises ont été équipées de barrages pour la production d'électricité, (certes nous le comprenons...)

Nous pensons qu'il est souhaitable de laisser à nos enfants un patrimoine naturel. La biodiversité est un élément de la capacité de création de l'individu. Donc, nous devons au minimum sauvegarder les quelques rivières de France où le saumon peut encore se reproduire ; malheureusement, nous savons que les barrages ont rendu inaccessibles aux saumons, 75 % leurs zones de reproduction d'origine.

#### 3-2 L'économie.

L'exemple suivant, prouve que la sauvegarde du saumon peut

contribuer à l'économie d'un pays.

A l'automne 2008, lorsque le séisme financier a commencé à secouer l'Islande, que la Bourse de Reykavik dévissait de 60%, le journal le Monde, rapportait que le propriétaire de la deuxième ferme du pays en superficie, (160 vaches laitières), se disait sauvé de la faillite grâce aux saumons. Seule, la valeur des droits riviérains de pêche au saumon sur la rivière coulant au milieu de ses prairies a été conservée.

Certes, l'Islande n'est pas comparable à la France. Dans notre pays, des zones se désertifient et se paupérissent. Le patrimoine naturel serait une source d'emplois et de revenus. Mais la myopie de nos décideurs est patente. Chez nous un saumon capturé peut amener 1200 Euros à l'économie environnementale. Un rapide calcul permet d'affirmer que sur une hypothèse de 3000 saumons capturés sportivement dans la rivière d'Allier, le chiffre d'affaire serait de 3 600 000 Euros. A ceci il faudrait ajouter l'impact :

- du tourisme pêche des autres salmonidés,
- du tourisme nature : visualisation des frayères avec des accompagnateurs,
- de la valorisation de la vallée.

*Les générations futures doivent hériter d'un monde meilleur. La crise financière, la mondialisation, viennent à point nommé pour nous recentrer sur de vraies valeurs.*

*Louis Sauvadet*

## Déversement de Smolts dans l'Allier le 3 mars 2009

**Le dernier déversement de smolts pour l'année en cours a eu lieu le mardi 3 mars à Cournon. En conformité avec le nouveau plan de gestion mis en place fin 2008, la totalité des smolts, soit 220 000 pour l'Allier, a été déversée à l'aval de Langeac, le cours supérieur de la rivière étant préservé pour la reproduction naturelle.**

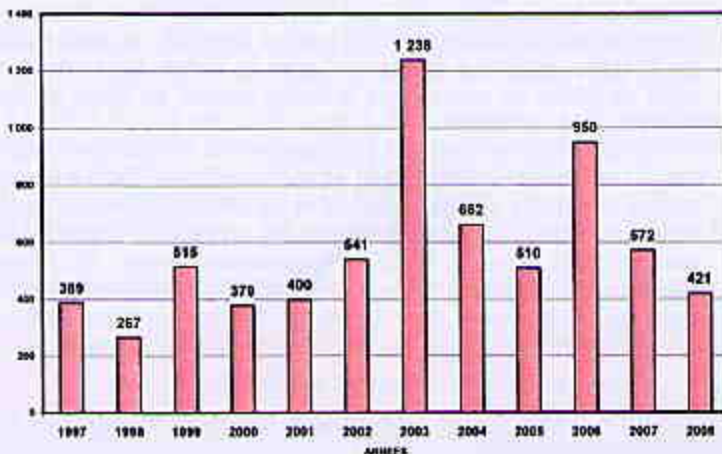
Suivant un ordre de marche, depuis longtemps parfaitement rodé, l'équipe du Conservatoire mettait en place le dispositif pour libérer dans la rivière les saumoneaux avides de retrouver la liberté. Cette année, une classe de CM2 de l'école Léon Dhermain avait été invitée à assister au déversement. Accompagnés de leur Directeur et de leurs institutrices, les élèves avaient eu droit à une présentation improvisée avec Adeline Martin afin de leur donner les premières explications sur la vie et le parcours atypique de ce grand migrateur. Attentifs et captivés, les enfants assistèrent au déversement avec l'enthousiasme de leur âge ! Les questions fusaient et l'attention qu'ils portaient "aux poissons" n'était pas feinte et laissait présager pour leur famille, un rapport détaillé et passionné. Nul doute que cette petite sortie pédagogique délivrée sur le bord de la rivière restera longtemps gravée dans leur mémoire. C'est, sans hésitation, une expérience à renouveler.



Au cours de cette journée, l'accent avait été mis, notamment à travers les médias, sur la qualité de l'eau. Grâce à des stations d'épuration hautement efficaces, les villes de Cournon et Clermont-communauté épurent leurs rejets à plus de 90%. Si l'on pouvait retrouver cette efficacité tout au long du bassin Loire-Allier, alors l'avenir nous paraîtrait beaucoup moins sombre. Est-il tolérable qu'en 2009, de trop nombreux villages ou villes, soi-disant touristiques, du Haut-Allier, n'aient pas encore de stations d'épuration ou disposent d'équipements inopérants et complètement dépassés, au point de voir, comme l'été dernier, la baignade interdite dans la rivière ? Il faudra bien que les communes qui n'ont pas encore réalisé que l'eau c'est la vie, se mettent rapidement en conformité...de gré ou de force ! Ces enfants réunis autour du poisson roi, étaient là pour nous le rappeler !

# Situation du Saumon sur l'Axe Loire-Allier

NOMBRE DE SAUMONS PASSES A VICHY



Graphe N° 1 – Passages à Vichy

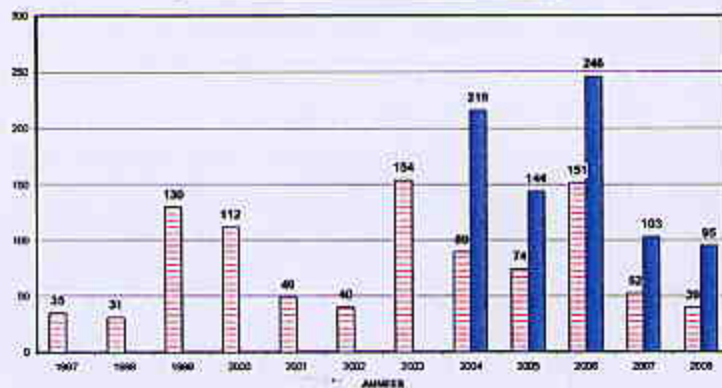
Le chiffre de 421 est très décevant, d'autant plus que l'hydraulicité a été très favorable, les graphiques des débits de la rivière Allier à Moulins et Vieille Brioude le montrent.

La moyenne 1999/2003 des passages est de 615 saumons.

La moyenne 2004/2008 des passages est de 623 saumons.

Seule explication : en décembre 2003 une crue avait endommagé toutes les frayères des saumons et truites, le pourcentage de survie de l'œuf à l'alevin a dû être très inférieur à celui des années passées.

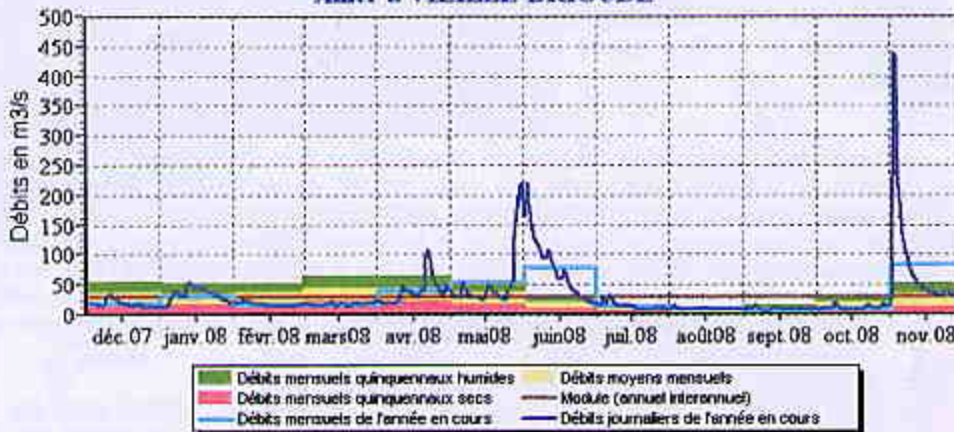
PASSAGES SAUMONS A LANGEAC ET POUTES



Graphe N° 3 – Nombre de saumons passés à POUTES et à LANGEAC

Les chiffres sont des données fournies par LOGRAMI et la Fondation Saumon.

Allier à VIEILLE-BRIOUDE



Débit de la rivière Allier pour la période Décembre 2007/Novembre 2008

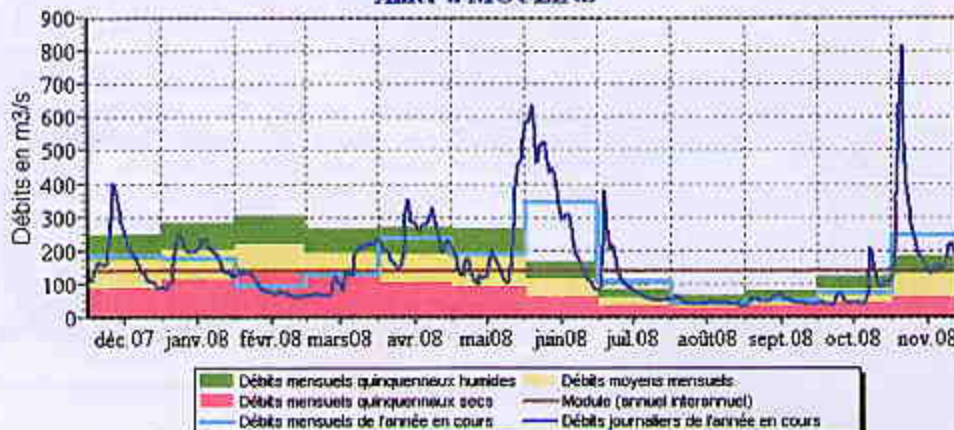
Résultats de consultation organisée par l'agence de l'eau et le comité de bassin Loire-Bretagne.

Environ 85000 personnes ont donné leur avis sur le projet SDAGE visant la reconquête d'un bon état des eaux, ce qui représente un taux de retour de 1,6 %. Les réponses proviennent de tout le bassin Loire Bretagne :

- Deux personnes sur trois estiment qu'il faut aller plus vite et plus loin dans la reconquête de la qualité des eaux ;
- Les deux actions à mener en priorité sont les pollutions agricoles (47%) puis urbaines et industrielles (32 %).

Le Comité de bassin, réuni le 4 décembre 2008, après avoir examiné les résultats de la consultation ainsi que les décisions du Grenelle de l'environnement et débattu des évolutions à apporter au projet initial, a approuvé à l'unanimité le contenu

Allier à MOULINS



d'un additif au projet du SDAGE et adopté une amélioration des objectifs de bon état de l'eau à atteindre pour 2015. Ceux-ci devront atteindre 60% au lieu de 45 %. Parallèlement les coûts doivent être ajustés : le programme de mesures pour 2010-2015 sera de 550 millions d'Euros annuellement au lieu de 500 initialement prévu.

Ce projet sera porté devant les conseils régionaux, départementaux, conseils économiques et sociaux, chambres consulaires, commissions locales de l'eau et établissements territoriaux de bassin pour qu'ils remettent un avis avant le 11 mai 2009. Suite à ces avis le comité de bassin élaborera le projet définitif pour 2010-2015 avant fin 2009.

Sur le site [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr) vous trouverez le contenu du projet SDAGE, son additif, et des analyses de la consultation. La revue Loire et Terroirs N°67, en vente dans les maisons de presse, fait le point sur ce sujet.

### LE SDAGE :

Créé par la loi sur l'eau de 1992, le Schéma Directeur de l'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document qui décrit les priorités de l'eau pour le bassin hydrographique et les priorités à atteindre. Il fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la Loi sur l'eau. Le SDAGE actuel, qui date de 1996, est revu pour intégrer les nouvelles obligations définies par la directive Européenne sur l'eau. Le projet en cours, une fois adopté, s'imposera à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et à certaines décisions dans le domaine de l'urbanisme. Les objectifs concernent l'obtention d'une bonne qualité de l'eau et la préservation du patrimoine aquatique en luttant contre les pollutions de toutes natures, en respectant les fonctions des milieux naturels et en maîtrisant les prélèvements d'eau.

### Essai de perspectives (modèle très simplifié):

Depuis 1997, avec le comptage de Vichy, il est possible d'avoir un examen des classes d'âges des saumons de l'Allier :

**Première remarque :** La population est essentiellement constituée par des saumons de deux et trois ans de mer (99 % de la population).

**Deuxième remarque :** Par année de naissance le retour est constitué par 35 % de saumons de 3 ans et 65 % de saumons de deux ans de mer.

En 2007 il est monté 283 saumons de deux ans de mer, en 2008 il est monté 143 saumons de trois ans de mer. Si nous retenant que tous ces saumons (426) ont passé une seule année en rivière comme tacon (vrai à 80 %), ces saumons sont tous descendus au même printemps vers l'océan, donc le taux de mortalité, lors de leur voyage de l'Allier vers l'océan, a du être indépendant de la classe d'âge, quel que soit le nombre d'années passées dans l'Océan, reste deux variables, d'ordre un, aléatoires :

- la mortalité dans l'océan ;
- les facteurs climatiques (niveau d'eau et température) lors de la montaison.

Seule exception le rapport entre le nombre de 3 ans de 1999 et le nombre de deux ans de 1998.

Pour 2009 :

0,35 % de la montaison, soit les 3 ans de mer, seront nés des géniteurs qui ont frayé en 2004

0,65 % de la montaison, soit les 2 ans de mer, seront nés des géniteurs qui ont frayé en 2005

Essai d'un modèle très simplifié pour évaluer un indice de la population de saumons dans l'Allier dans le futur :

Si nous calculons le coefficient d'accroissement ou de déclin de la population de saumon de 1998 à 2008 nous obtenons les coefficients suivants : soit une moyenne de 1,45

Exemple de calcul : Le coefficient de 2003 est obtenu par :

$$\frac{\text{nombre\_de\_saumons\_passés\_à\_VICHY\_en\_2003}}{(0,35 * \text{nbre\_de\_saumons\_en\_1998}) \oplus (0,65 * \text{nbre\_de\_saumons\_en\_1999})} \text{ soit } \frac{1238}{(0,35 * 267) \oplus (0,65 * 515)} = 2,89$$

Pour les autres coefficients il faut incrémenter d'une année.

En prenant 1,45 comme moyenne, 0,5 pour hypothèse basse et 2,5 comme hypothèse haute, les années futures devraient conduire à :



*Paide les actions en faveur du saumon atlantique Loire Allier*

*P'adhère à l'Association Protectrice du Saumon.*

NOM (en lettres CAPITALES): ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... ☎ : .....

Membre adhérent..... : 20 €  Membre sympathisant .....: 25 €

Membre bienfaiteur .....: 30 €

Ci joint la somme de ..... €

Par chèque bancaire  chèque postal  autre

À l'ordre de l' Association Protectrice du Saumon Loire Allier

A M. Guy AUGRANDENIS, 3, rue des Grises - 63570 LA COMBELLE

la carte de membre me sera envoyé dès réception par retour de courrier

CoeffAnnées	2009	2010	2011	2012
0,45	272	385	340	229
1	563	796	704	474
1,45	713	1441	1252	817
2,9	1426	2883	2504	1633

Selon les hypothèses énoncées ci-dessus, en 2009 si nous avons :

- A ) Moins de 272 saumons, l'avenir de la population sera considéré comme très inquiétant.
- B ) Une fourchette entre 272 et 563 saumons, l'avenir de la population sera considéré comme inquiétant.
- C ) Une fourchette entre 563 et 713 saumons, l'avenir de la population sera considéré comme stable.
- D ) Une fourchette entre 713 et 1426 saumons, l'avenir de la population sera considéré avec optimisme
- E ) Plus 1426 saumons, les sportifs peuvent commencer à songer à l'ouverture.

Des années futures seront fastes et d'autres décevantes, mais sur cinq années trois devraient être classées C, D ou E

## Poutès... Réactions et Rectifications !!!



*Suite à la mobilisation de certains élus de Haute-Loire pour le maintien du barrage de Poutès, la presse régionale s'est fait l'écho de leurs arguments en faveur de l'ouvrage et malheureusement on a pu lire un peu tout et n'importe quoi quant à leurs références en matière de connaissance du saumon et de sa sauvegarde !*

Président de l'Association Protectrice du Saumon, je baigne depuis plus de quarante ans dans le milieu des bipèdes atteints de "saumonite aiguë" et je pense connaître le saumon, sa vie et les causes de sa disparition, aussi bien que certains élus qui ne l'ont découvert que depuis que l'on parle du renouvellement de la concession de Poutès, c'est-à-dire un peu moins de deux ans ! Chacun se reconnaîtra à travers les rectifications qui suivent.

- Tout d'abord, l'Association Protectrice du Saumon, n'est pas une association écologiste et elle est depuis 1999, agréée au titre de l'environnement. Elle a été créée en 1946, soit cinq ans (la durée du cycle



de vie du saumon) après la mise en service illégale du barrage de Poutès, pour protéger l'espèce et lutter contre les nuisances de cet ouvrage.

- Demander qu'une nouvelle étude soit faite par des personnes hautement qualifiées (!) n'est pas raisonnable : cela sous-entend que celles faites par les scientifiques du GRISAM (CEMAGREF, ONEMA, IFREMER, INRA), de LOGRAMI ou du COGEPOMI ne sont pas crédibles (les intéressés apprécieront !) Tout cela parce que la conclusion de leur rapport est sans ambiguïté et ne va pas dans la logique de maintien du barrage : « Par rapport à l'objectif de minimiser le risque d'extinction du saumon du bassin Loire-Allier, l'application du principe de précaution conduit à recommander la suppression du barrage de Poutès ! » Incongru de mettre en doute le travail et les compétences de tous ces experts des poissons migrateurs ! La majorité des intervenants se focalise sur la montée des saumons. Or, selon ce même rapport, en ce qui concerne la dévalaison, sur des smolts marqués, lâchés dans la retenue, il s'avère que seulement 48 % d'entre eux passeront sous le pont de Monistrol d'Allier, ce qui a conduit à classer cet ouvrage en classe 5, c'est-à-dire risque maximum ! Il n'est même pas utile d'aborder le pourcentage de dévalaison des saumons ayant frayé car il est de zéro !
- Il n'est pas très sérieux d'avancer que l'étude permettra de connaître d'avantage les lieux de frayères. On sait très bien que la meilleure qualité de l'eau se situe en amont de Poutès et que leur nombre varie en fonction des poissons qui franchissent le barrage. La logique veut que moins il y a de saumons à l'amont et moins il y a de frayères actives, ce qui est le cas aujourd'hui. Les études faites en 1937 et 1938, avant la construction du barrage, concluaient que 69 % des meilleures frayères étaient situées à l'amont de Monistrol. Attendons qu'il n'y ait plus de "salmo salar" dans la rivière, alors, nous pourrions affirmer avec certitude qu'ils ne parviennent pas jusqu'au barrage !
- Pour mémoire, les collectivités locales et l'EPALA\* n'ont pas supporté seules le financement de la salmoniculture. Le plan de financement initial se composait ainsi (en millions de francs) : EPALA (18M), Agence de l'eau (8M), EDF (8M), Ministère de l'Environnement (4M), FNADT (3,5M), Europe (3M), CSP (3M), Région Auvergne (1,5M) et LOGRAMI (1M) !
- Quant à l'affirmation que l'obstacle majeur pour la remontée des saumons est le bouchon vaseux, elle me laisse perplexe. Ce bouchon se serait-il formé spontanément au point de faire chuter le nombre de saumons estimé supérieur à

10 000 en 1939 à moins de 3000 en 1946 ? (voir l'histoire du saumon en Loire de R. Bachelier) A cette époque, il n'a jamais été question du bouchon vaseux mais surtout de la suppression, pour les poissons migrateurs, de l'accès aux meilleures zones de frayères à cause de l'édification du barrage, ce qui, malheureusement, confirme bien les craintes de monsieur Kreitmann, de la Direction des Eaux et Forêts, au Ministère de l'Agriculture, dans sa lettre du 13 juin 1939 : "...on peut admettre, comme il a été dit en 1931, que l'inutilisation des frayères en amont de Monistrol entraînerait une réduction des deux tiers de la reproduction naturelle du saumon, car elles sont les plus nombreuses et les plus favorables..." C'est exactement ce qu'il s'est passé après 1945. La voilà la véritable cause !!

- Pour ce qui est de l'efficacité de l'ascenseur haut de gamme qui équipe le barrage, le radio pistage effectué par LOGRAMI en 2006, a mis en évidence qu'un saumon a tourné pendant 42 jours avant de trouver...le bouton de l'étage !!!
- Enfin, il faut rappeler que sur les 80 millions de KWh produit par le complexe hydroélectrique de Monistrol, Poutès n'en produit que 52%, le reste étant le résultat du turbinage sur l'Ance du Sud.
- J'ai gardé le meilleur pour la fin ! La ce-



rise sur le gâteau ! Il paraîtrait que des études ont montré que seulement 1 % des saumons présents en basse Loire atteindrait le pied du barrage. Mais... chut !! ce n'est pas connu (dixit l'intervenant) ! Et pour cause ! Aucune étude n'a encore été réalisée sur ce sujet. Pour la première fois cette année, LOGRAMI, va lancer une opération d'évaluation du stock de saumon entrant dans le bassin de la Loire. Au début du siècle dernier, les déclarations de captures n'étant pas obligatoires, les estimations sur le stock de saumons entrant en Loire, s'appuyaient essentiellement sur les captures (en tonnes) des pêcheurs professionnels et les évaluations approximatives des prises par les pêcheurs amateurs. Comment peut-on, aujourd'hui, avancer une telle ineptie ? Il suffisait pourtant de faire un rapide calcul pour se rendre compte que cette information n'a aucun sens ! Exemple : en 1999, 130 saumons

se sont présentés à Poutès, donc... 13000 saumons auraient dû être recensés aux environs de Tours ! et 112 à Poutès en 2000, soit 11200 à Tours, 15400 en 2003 et 15300 en 2006. Et comment expliquer la disparition de 99% des saumons entre Tours et Monistrol ? C'est une déclaration complètement farfelue !

Je ne saisis pas très bien l'intérêt que ces propos fantaisistes peuvent apporter au débat, à part faire perdre toute crédibilité à leurs auteurs. Il est bien évident que pour les élus, leur rôle, bien légitime, est de soutenir et de défendre les intérêts de leurs électeurs et c'est pour cette raison qu'ils vont sur le terrain. C'est logique et c'est bien, mais il ne faut pas pour autant avancer des informations totalement erronées pour se justifier. Car le véritable enjeu se situe au niveau de la taxe professionnelle. Il est incontestable que la manne de 450000 € versée par EDF aux communes est vitale pour ces collectivités locales. Des solutions alternatives ont été proposées, mais n'ont apparemment pas reçu d'écho. C'est dommage, car que se passera-t-il, si comme l'a annoncé le Président de la République, la taxe professionnelle est supprimée ? EDF continuera-t-elle à payer ?

L'APS ne baissera pas les bras et continuera la lutte qu'elle a engagée depuis 63 ans contre la nocivité de cet ouvrage : la sauvegarde de la dernière souche de grand saumon sauvage en Europe en est l'enjeu. Même si Poutès n'est pas le seul responsable de la disparition de ce grand migrateur, il faut objectivement reconnaître qu'il en est le principal acteur, de par sa conception et son mode de fonctionnement.

#### C'est pourquoi, nous demandons :

- 1/ l'application de l'article L 415-5 du Code de l'Environnement de la Convention de Bonn du 23 juin 1979, publiée par décret et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1990
- 2/ l'application du décret entrée en vigueur le 29 septembre 1994 signé lors de la Convention de Rio du 22 mai 1992
- 3/ et enfin, plus récemment, l'application de l'article R 214-109, crée par Décret n°2007-1760 du 14 décembre 2007, relatif à la loi sur l'eau concernant les rivières à poissons migrateurs, voté lors du Grenelle de l'Environnement.

Et comme me l'avait écrit le candidat SARKOZY : "La France agira d'autant mieux au niveau international qu'elle sera exemplaire chez elle.." Dont acte !

Le collectif des ONG opposées au renouvellement de la concession du complexe hydroélectrique de Monistrol, reste plus que jamais mobilisé et utilisera tous les moyens légaux en vigueur pour faire appliquer la législation.

*Le Président de l'APS  
Jean-Paul Cuthivelles*

Chargement des incubateurs

Les deux incubateurs ont été chargés le 23 janvier de 50 000 œufs chacun. Il a fallu procéder à de nombreuses réparations avant la remise en route, tant au niveau des prises d'eau que des incubateurs eux même. Les deux vannes d'arrêt, qui avaient été endommagées par le gel, ont du être changées. La température de l'eau, avoisinant zéro degré ne facilitait guère les travaux. Merci à Jean-Claude (2), Guy et Jocelyn pour leur dévouement. Une journée supplémentaire est à prévoir ce printemps pour repeindre les structures.

**Migration 2009**

Selon les chiffres communiqués par Logrami, la fondation saumon et la ville de Vichy, la population de saumons actuellement répertoriée dans la rivière est de :

**LANGEAC :****POUTES :**

**À Noter !!!**

Notre Assemblée Générale se tiendra le :

**17 mai 2009 à partir de 9h00 à  
l'Hôtel-Restaurant "LA CRECHE" à La Chomette (43)**

(Pensez à renvoyer vos coupons de participation au repas avant le 10 mai)